

V - SAGE « VALLEE DE LA GARONNE »

V.2 - PRESENTATION DU PROJET DE CANDIDATURE LIFE « AWARE »

Adapting Water Resources management to climate change reality at basin scale
*Adapter la gestion des ressources en eau
à la réalité du changement climatique à l'échelle du bassin*

DÉLIBÉRATION N° 24-07-523

Le vendredi 12 juillet 2024 à 10h45, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 24 juin 2024, en présentiel et visioconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Patrice GARRIGUES.

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	OUI	M. GARRIGUES		11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON	NON		OUI	0		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	NON		OUI	0		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. GILLÉ		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	Mme. COUTURIER		9		
Annick COUSIN	NON			NON			
Henri SABAROT	NON	OUI	M.FABRE		9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	OUI				13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	NON	OUI	M. SUAUD		10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
Totaux					119	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	119
Membres présents	6	Vote pour	119
Membres représentés	6	Vote contre	0
Membres absents excusés	3	Majorité absolue	60,5
Nombre de votants	12		
Appréciation du quorum	9		

DÉLIBÉRATION N° 24-07-523

VU le PNAAC, le PACC Adour-Garonne et le SDAGE 2022-2027,

VU le SAGE « Vallée de la Garonne » approuvé,

VU les enseignements du projet LIFE Eau et Climat et de la prospective Explore 2,

VU les échanges avec les partenaires impliqués et notamment EDF sur le projet de jumeau numérique de bassin sur la Garonne,

CONSIDÉRANT que les actions envisagées pour le SMEAG apparaissent en cohérence avec les missions portées notamment dans la suite du projet LIFE Eau et Climat qui se termine fin 2024, la mise en œuvre du SAGE et la feuille de route GQ Garonne,

CONSIDÉRANT la possibilité d'un financement par l'Europe à 55 % voire 60 % des actions qui seraient retenues et ceci pour 4 ans,

CONSIDÉRANT cependant que d'une part, le niveau d'interventions de l'agence de l'eau Adour-Garonne n'est pas connu à ce stade et que d'autre part, des éléments complémentaires sont nécessaires pour stabiliser les aspects techniques et financiers globaux du projet mais également spécifiques au SMEAG,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

CONSTATE le besoin de disposer, d'ici le dépôt officiel par l'OIEau au 19 septembre 2024, d'éléments techniques et financiers complémentaires avant un positionnement formel du SMEAG sur ce projet,

DÉCIDE de poursuivre les discussions dans le cadre collectif présenté et porté par l'OIEau,

DÉCIDE que, si ce projet est retenu par l'Europe, l'engagement du SMEAG sera conditionné à l'obtention de co-financements à hauteur minimum de 80 % (Agence de l'Eau, Régions, partenaires privés...) et se fera dans la limite de l'affectation de 1,7 ETP/an en moyenne sur la durée du projet et de 150 K€ de prestations,

DÉCIDE que l'implication du SMEAG se limitera au niveau du portage d'une ou de plusieurs tâches ou comme participants à une ou plusieurs tâches (sans aller sur le portage d'un WP),

AUTORISE le président du SMEAG, au regard des éléments techniques et financiers attendus d'ici le 19 septembre, à définir le niveau d'implication du SMEAG indiqué dans le dossier qui sera déposé auprès de l'Europe par l'OIEau pouvant aller jusqu'au retrait de tout ou partie des tâches identifiées,

DÉCIDE que les modalités détaillées de son implication seront examinées début 2025 si la candidature était retenue par l'Europe,

AUTORISE le président du SMEAG à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette opération et notamment la recherche de cofinancements,

AUTORISE le président du SMEAG à formaliser et signer tous les actes en relation avec cette opération.

Fait à Toulouse, le 12 juillet 2024
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,



Le Président,
Jean-Michel FABRE

